

## Recherches sociographiques



### Jacques FERRON, *La conférence inachevée. Le pas de Gamelin et autres récits*

Hubert Wallot

Volume 29, numéro 1, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056342ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056342ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

#### ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Wallot, H. (1988). Compte rendu de [Jacques FERRON, *La conférence inachevée. Le pas de Gamelin et autres récits*]. *Recherches sociographiques*, 29(1), 115–120.  
<https://doi.org/10.7202/056342ar>

On oserait vouloir suggérer à l'auteur de compléter ce premier traité par un second sur « le droit fait, défait et refait par les machines à pouvoir » !

Qu'il soit clair cependant que ces critiques ne doivent pas obscurcir la qualité et les mérites de l'ouvrage de Jean Goulet. Celui-ci a eu l'audace de s'aventurer hors des sentiers battus des recherches juridiques habituelles. Il a entrepris de lire des auteurs que bien peu de juristes fréquentent. Il s'est engagé dans une démarche exigeante et difficile, que bien peu de collègues partageront avec lui. Il a finalement produit un livre remarquable, qui méritera d'être repris et rediscuté ! C'est ce qu'on peut au moins lui souhaiter.

Outre les grandes qualités de substance de cet ouvrage, qui invitent précisément à la discussion, je m'en voudrais de ne pas signaler d'autres aspects positifs. La langue est claire, simple, accessible aussi bien au non-juriste qu'au profane de la cybernétique. Les coquilles sont à peu près inexistantes. Une riche bibliographie de plus de vingt pages complète l'ouvrage. Enfin, l'auteur et l'éditeur nous ont fait le cadeau — trop rare — d'un excellent index, conçu et préparé par un juriste, M<sup>e</sup> Guy Lachance.

Guy ROCHER

*Centre de recherche en droit public,  
Université de Montréal.*

Jacques FERRON, *La conférence inachevée. Le pas de Gamelin et autres récits*, préface de Pierre Vadeboncoeur, Montréal, V.L.B., 1987, 240p.

Compte tenu que « Le pas de Gamelin » est le texte le plus important du livre et qu'il apparaît le plus pertinent à commenter à l'intention des lecteurs de la revue, je n'évoquerai pas les autres récits, riches par ailleurs, qui suivent.

Après avoir constitué un projet de roman, « ouvrage sur la folie et ses cantons », « Le pas de Gamelin » a dérivé vers son état actuel, une série de chroniques sur le séjour de seize mois de l'auteur à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, aujourd'hui Louis-H.-Lafontaine. Peu avant sa mort, le grand écrivain travaillait sur ce manuscrit, qui avait déjà été publié en série dans le *Courrier médical*. Il convient de mentionner que Ferron a touché la question des milieux psychiatriques tant dans le onzième chapitre de son beau roman *L'amélanchier* que dans des pamphlets publiés dans *L'Information médicale et paramédicale* et repris dans le tome II des *Escarmouches* (Leméac, 1975) et dans une introduction à la lettre incluse dans la première édition des *Roses sauvages* (1971).

Alain VINET, auquel on doit une magnifique thèse et un excellent article sur un milieu psychiatrique au cours de la même période (« La vie quotidienne dans un asile québécois », *R.S.*, XVI, 1, 1975 : 85-113), m'avait confié un jour qu'il aurait aimé écrire un roman se passant dans ce milieu, pour pouvoir traiter de ce que la méthodologie d'une recherche scientifique n'atteint pas aisément. À cet égard, « Le pas de Gamelin » est une illustration magnifique du travail sociologique que peut faire un écrivain en dehors de tout cadre méthodologique consacré.

« Gamelin qui désignait la municipalité que l'asile formait à lui seul [...] jouissait [...] d'une certaine extraterritorialité à la manière de Monaco, principauté du jeu en France »

(p. 21), sous la direction d'une sœur d'une « communauté puissante, non soumise à l'épiscopat, laquelle régnait sur un empire de deux cent quarante maisons » (p. 22). Même si « aujourd'hui, la principauté a été détruite, rattachée à un État unitaire », la chronique traitera de la période précédant la révolution psychiatrique qui, selon Ferron, ne commença à avoir quelques effets que vers 1970-1971 à Saint-Jean-de-Dieu. Je me permets de mentionner que ceci s'explique par le fait qu'avant la réforme Castonguay/Nepveu, les hôpitaux psychiatriques, parce qu'ils étaient régis par la loi sur les institutions destinées au traitement des maladies mentales, n'étaient pas éligibles aux contributions fédérales de la loi de l'assurance-hospitalisation. Mais il y avait aussi tendance à refiler aux grandes institutions, souvent mal pourvues en ressources humaines, « les trop dangereux, les trop chroniques, les trop inacceptables dans leurs milieux ». Nous devenons, à Saint-Jean-de-Dieu, un déversoir de « ceux dont personne ne veut », dira le surintendant démissionnaire en 1971, le docteur Jean-Marc Bordeleau, qui ajoutera : « il est impensable d'appliquer des méthodes modernes de traitement dans une institution aussi gigantesque ». (*Le Devoir*, 21 mai 1971.) « Malgré la publication du rapport Bédard en mars 1962, qui recommandait des changements radicaux dans les hôpitaux psychiatriques et plus particulièrement à Saint-Jean-de-Dieu, rien ou si peu a été réalisé par le gouvernement du Québec que la situation n'a pas évolué », dira pour sa part le docteur Philippe Koechlin (*ibid.*), dont Ferron parle ici sans éloge.

Ferron nous décrit avec une ironie parfois séduite ces espaces fous, telles la tour du château d'eau, qui peut-être « n'avait jamais servi, monument insigne de la folie », et « "l'Entrée des artistes" dont l'enseigne lumineuse appelait en vain à la déclamation et au théâtre dans ces lieux déjà saturés d'artifices, de délires et de faux-fuyants » (p. 24), même si les malades en délire étaient plutôt orientés vers l'autre entrée (p. 28). Il évoque aussi l'Unité médico-chirurgicale, qui était l'hôpital de l'asile.

« C'est là qu'en principe on devait mourir [...] pour les fins et pour les fous, il n'y a plus guère de mort acceptable que la mort médicale, ce triomphe de l'art, laquelle ne peut avoir lieu qu'à l'hôpital [...] une maladie organique entraînait une rémission de la folie et la mort sa guérison. La médecine, vague et erratique dans l'asile, reprenait [là] son autorité [...] Dans ce très haut, les médecins se croyaient redevenus les demi-dieux qu'ils avaient été à l'origine [...] sauf qu'ils n'étaient plus, comme ceux-ci, débonnaires et bienfaisants, fâchés de n'être pas des dieux complets, car c'était par la moitié manquante que la folie leur échappait ; dévots d'eux-mêmes, avec la foi féroce des inquisiteurs, ils auraient voulu qu'elle leur appartint tout entière... [...] la médecine [...] a perdu son caractère religieux et ne tire pas son principe de la vie mais de la lésion cadavérique. » (P. 25.)

« Ces perturbations, ces crises, les psychiatres à l'œuvre dans l'ici-bas de l'asile les suscitaient par des médications énormes et les électrochocs, tandis que dans leur très-haut les demi-dieux [les chirurgiens, parfois neurochirurgiens] complétaient le travestissement en s'essayant à la psychochirurgie dont les opérations mutilantes sanctionnaient d'une lésion, désormais définitive, leur pouvoir. Telle était la tentative de la médecine pour récupérer la folie en la reproduisant par artifice au mépris de toute humanité. » (P. 26.)

Ferron présente d'ailleurs l'histoire de divers cas ayant subi la psychochirurgie, tous avec des effets neurologiques négatifs. Personnellement, j'en ai vu très peu dans ma carrière de psychiatre, et pas aussi maganés par une intervention qui, néanmoins, n'a plus cours depuis près de deux décennies. La charge contre les médecins n'empêche pas Ferron, lui-même médecin non spécialiste œuvrant en psychiatrie, de prendre conscience que

« de toutes les autorités j'exerçais la plus équivoque dans un asile qui se doublait d'une maison de force et que j'y prenais plaisir. Au libertaire, un tyran avait-il succédé? Ou bien ne continuait-il pas sa lutte contre l'autorité par celle qui lui était échue pour quelques temps? Je n'en voulais rien savoir, incertain de moi-même, redoutant de m'illusionner dans le mélange et la contradiction. » (P. 29.)

Après nous avoir présenté les lieux, et les personnages clefs qu'on ne rencontrera pas, Ferron stationne son auto et nous fait faire avec lui la visite de ses « salles » surpeuplées, où son attention se porte forcément sur quelques malades chez lesquels il tente de trouver sens à ce qui paraît le plus dérisoire et du non-sens chez ce qui paraît le plus sain. Il note que les patients mettent souvent leur famille en cause dans l'origine de leur malaise et lui-même ne peut « admettre qu'on fût fol ou fin par nature, persuadé au contraire que l'homme, de tous les animaux le plus démuné à sa naissance, devait tout à l'existence et que, faute de nature, il était une histoire » (p. 31). De Jean-Paul Pagé, l'auteur de l'ouvrage qui déclencha l'enquête de la Commission Bédard, il dit qu'il ne put montrer aux enquêteurs les fameuses armoires à balais où il prétendait qu'on enfermait les patients. « Hélas! on les avait peut-être murées (avec un fou dedans, qui sait?) » (P. 33.)

Quant aux religieuses, « leur principauté avait sa raison d'être. Elles régnèrent sur la folie parce qu'elles partageaient les contraintes de son exclusion par leur réclusion volontaire » dans ce lieu de « limbes » (p. 35).

« Si les fous étaient rejetés par la société, internés [...], les Religieuses adoucissaient leur sort en le partageant. D'elles-mêmes elles s'étaient retirées du monde pour l'amour de Dieu qui ne fait pas grand-différence entre les sages et les insensés, qui a même déclaré bienheureux les faibles d'esprit. » (P. 87.)

« Le déclin des Sœurs me troublait. J'appréhendais leur perte à mon désavantage, ayant appris à m'accommoder de la religion, de ses œuvres et de ses pompes. Je ne lui avais pas trouvé (ni cherché) de substitut. La principauté de Saint-Jean-de-Dieu, le pas de Gamelin, la folie domestiquée, transformée en phare de sagesse, tout cela me semblait important, précieux, irremplaçable... » (P. 89.)

Ferron en profite pour narrer la visite à Nelligan plusieurs années auparavant. Il a cependant l'esprit assez critique pour à la fois livrer l'impression du premier venu surpris d'entendre un malade dire qu'il a été interné pour rien, et indirectement mettre en garde contre la déception du sauveur abusé. (P. 36.)

Dans ces lieux, les patientes deviennent sans âge, « ni vieilles ni jeunes, sans la pétulance de la jeunesse, sans l'étonnement amusé de la vieillesse, au mitant de l'âge, [...] à la dérive des jours dans le temps mort d'un asile » (p. 39).

Ferron se voit offrir une version peu inspirante de la thérapie occupationnelle, aussi vieille que l'asile.

« À Sainte-Rosalie, on recourait à une singulière thérapie, dite d'occupation, fabriquant de menus objets pour le profit des petits entrepreneurs qui, faute d'atelier, font travailler à domicile et payent à la pièce, chichement. Ce pauvre argent constituait un trésor où l'on puisait pour le plaisir du quotidien, comme l'achat de cigarettes, et dans les grandes occasions, fêtes ou sorties. L'hospitalière poussait à la productivité. Sa thérapie tenait des travaux forcés; c'était d'autant plus patent que deux ou trois de ses meilleures ouvrières [...] étaient attachées à leur banc de travail par la cheville. Un long mois se passa sans que je m'en rendisse compte. Chaque

semaine, je signalais le registre des contraintes qu'on me présentait comme une simple formalité. » (P. 40.)

Encore à l'époque de Ferron, il y avait tant de malades par médecin et par « salle » que les abus et la dépersonnalisation pouvaient passer inaperçus. Un jour, il trouva une patiente agitée, non contrôlée par les médicaments et isolée

« au cabanon, enroulée de bandelettes, réduite à l'immobilité la plus complète [...] D'une voix lamentable, elle me supplie de la délivrer du supplice de la momie auquel elle a été condamnée pour trois jours. "Non, ma fille, dit Garde Larose derrière mon épaule, tu feras tes trois jours : il faut que tu t'en souviennes, autrement tu repartiras en peur demain." Je n'ai rien à ajouter : mon autorité passe par les hospitalières et je dois me plier à la leur. Quand même la momie... » (Pp. 42-43.)

Ce passage nous en dit long sur les rapports réels d'autorité dans ces lieux, tout au moins « en ce temps-là », bien que j'aie connu ces difficultés ultérieurement dans un hôpital psychiatrique où j'ai parfois eu l'impression que ça faisait parfois l'affaire de certains cliniciens de jouer ainsi au Ponce Pilate et de maintenir une culture surannée. Aussi Ferron a-t-il développé la stratégie du contournement, transférant peu après cette patiente dans une autre unité, où elle prit du mieux, même s'il lui avait enlevé la médication neuroleptique. Et pourtant, cette nouvelle salle n'était qu'un « refuge de l'individualité blessée au cours de la guerre permanente des individus contre les individus. Pour ces perdantes, pour ces captives singulières, sans pays, cette salle tenait lieu de patrie. Et qui étais-je au juste ? Un neutre » (p. 47) dans ce lieu où l'hospitalière était « souveraine dont j'étais le maître de palais » (p. 48). D'ailleurs, selon l'image habituelle de la société religieuse qui ressemble aux autres sociétés, « il y avait beaucoup d'exceptions à la règle dans la principauté de Saint-Jean-de-Dieu ».

Plus loin, Ferron nous parle de la psychochirurgie de la Mariton.

« La médecine a un tel besoin de la lésion qu'à défaut de la trouver, elle la crée. De surcroît, la neurochirurgie, une aussi fine spécialité, doit se faire la main et la garder. Or les patientes de l'Unité C dont j'avais usurpé la charge, abandonnées de leurs parents, sans protection, telle la Mariton, fournissaient un excellent matériel d'expérimentation [...] Elle [la Mariton] attire l'attention et la garde. Quand elle a tout obtenu, elle se plante une aiguille dans l'avant-bras. Cela lui arrive deux ou trois fois par année. On prétextait, chiffres à l'appui, que cette manie coûtait trop cher à l'État et qu'il serait de bonne administration de réduire cette dépense par une psychochirurgie utilitaire. On la pratiquera après mon départ [...] en] 1971. L'économie n'y gagna rien à cause d'une hémiparésie malencontreuse. » (P. 54.)

Ferron dit qu'il aurait pu être partisan d'un simulacre d'opération qui se fût borné à faire croire à une opération réelle, tout en s'en tenant à une simple incision du cuir chevelu. « C'est le principe de la guérison magique, obtenue au cours d'une cérémonie impressionnante dont le malade a tous les honneurs et qui montre l'importance qu'on accorde à sa santé, une cérémonie toujours à son bénéfice, jamais à son préjudice. » (P. 55.) Investir dans l'effet placebo, quoi ! Ferron conclut : « La médecine a au moins ceci de bon pour qui la pratique, qu'elle le protège contre l'inquisition de ses confrères. » (*Ibid.*) Mariette aura droit aussi aux honneurs de la lobotomie, et elle en devient plus agitée avec logorrhée et maniérisme.

« Peu après, [...] elle recevra sur son trauma opératoire deux séries d'électrochocs, l'une pour la tranquilliser, l'autre, au contraire, "pour la faire travailler". En 1954, elle a des accès de

colère, on entreprend de lui donner du largactil à forte dose qui, loin de l'aider à parler, la fera baver.» (P. 60.)

« Je commis alors l'erreur d'insister sur l'atrocité des traitements [...] cette Mariette n'avait plus droit à rien : elle outrageait les demi-dieux, coupable de lèse-médecine. En m'associant à son crime, je n'avais pas bonne mine ; je montrais qui j'étais, un athée et un usurpateur. On se plaignit de moi à Monsieur le Surintendant [...] » (P. 61.)

Mais les médecines douces avaient aussi leur cruauté. Ainsi, une femme mutique depuis vingt-huit ans est confiée à deux médecins français, Philippe (que j'ai cité plus haut) et Edmée Koechlin, « champions libérateurs » qui, pendant un an,

« jouent au papa et à la maman psychiatres [...] lui expliquent qu'"ils l'aiment comme une de leurs filles". Et ils l'amènent se promener en auto [...] Elle parla, mettant fin à ce mutisme de vingt-huit ans qui faisait toute sa grandeur. Elle se rendit compte de sa perte quand ces parents impromptus, tout fiers d'eux-mêmes, rentrèrent en France pour y célébrer leur exploit dans un livre paru chez Maspéro en 1973, *Corridors de sécurité*. Céline dira de Philippe Koechlin qu'"il avait une maudite face de serpent" et qu'ils étaient tous deux "des voleurs d'âmes".

« Ils l'étaient, en effet, puisque sous des prétextes humanitaires, ils avaient abusé d'elle pour la dépouiller du prodigieux silence dans lequel, démunie de tout, dans le plus grand désarroi, elle avait investi tout son cœur, toute son âme. » (P. 62.)

Dans l'épisode suivant, Ferron nous explique que :

« Les sexes n'étaient pas justiciables de la même façon. Dans l'ordre des châtiments, l'exclusion frappait l'homme, l'enfermement marquait la femme. À l'origine, faute de prison, on recourait à la justice sommaire : exilé ou pendu, le criminel était exclu tout de bon, tandis que la femme, honnie et fustigée, n'était jamais bannie. L'inconduite la ramenait à son sexe qui, considéré bien commun, ne pouvait lui être imputé à crime puisqu'elle en était la première victime. L'ordre public était donc maintenu dans la ville en la purgeant de tout mal à l'exception d'un seul, inévitable et nécessaire [...] qu'on entretenait sur place par la prostitution. » (Pp. 64-65.)

Avec l'interdit mis sur les bordels, le mieux deviendra l'ennemi du bien pour la pauvre Héléne !

« Dans une maison publique, sous la gouverne de la maquerelle, elle se serait vouée de tout son corps au service de l'homme, comme tant d'autres avant elle dont on n'a jamais entendu parler. Faute de cette discipline, elle ne parviendra guère à exercer ses dispositions naturelles. Fille de rue, brandissant trop haut son guidon, [...] elle n'allait pas loin qu'on l'avait déjà ramassée. [...] On la relâche, elle y revient [...] » (P. 66.)

Comme les maisons closes fermées ne rouvraient pas, elle sera conduite à Saint-Jean-de-Dieu

« en tant que "personne irresponsable, incorrigible, impénitente, manifestement atteinte de débilité mentale" et qui, de surcroît, "se prétend persécutée".

« Persécutée ? Oui, forcément. [...] Car autrement elle] aurait exercé sa profession à la fois humble et noble, vouée comme la médecine aux soins corporels » (p. 66)

et socialement réinsérée. Elle finira aussi par les gestes d'automutilation, complétés par les séries d'électrochocs et par les mutilations de la psychochirurgie, qui déclencheront une série de paralysies faciales alternantes qui la dévisageront. Au cours d'une analyse ultérieure avec Gérard Bessette, elle produira « ce vers parfait : — L'année m'endort à toutes les minutes. » (P. 70.)

La dernière page évoque le départ de l'auteur et cette Louise, hébétée de neuroleptiques, baveuse, allongée par terre, attachée par une cheville au mur du passage, avec un sourire édenté, parce qu'« on lui avait extrait les incisives pour l'empêcher de mordre » (p. 94). Elle qui l'appelait « Mon Général » ...

Ce qui ressort de ce cheminement, c'est l'ironie critique, le sens du paradoxe, l'embellissement occasionnel d'envers non radieux de la folie, et la retenue de l'émotion qui devient prise en charge par le lecteur : notons surtout l'affection retenue de Ferron pour ses patients. Un texte génial, à lire autant pour les amateurs de littérature que pour les sociologues intéressés aux « structures de l'oubli » (Alain Vinet).

Hubert WALLOT

*Département de sciences économiques,  
Université du Québec à Chicoutimi.*

Alfred DUMAIS et Johanne LÉVESQUE, *L'auto-santé des individus et des groupes au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 224p.

Le livre porte sur certains groupes s'intéressant à des modes ou des contenus de pratiques différents de ceux des institutions officielles de services thérapeutiques. On voit qu'il s'agit d'un sujet fort intéressant, mais qu'il ne s'agit pas vraiment de la santé. Cette confusion est déjà largement répandue et on ne saurait en blâmer les auteurs. Néanmoins, on se retrouve d'emblée à la première page de l'avant-propos dans un paradoxe : « l'écart qui sépare l'auto-santé de l'institution médicale officielle est demeuré [...] L'institution officielle est bien établie. Les groupes d'auto-santé [...] ont opté pour l'expérience communautaire. »

Il n'est donc pas question ici principalement de la responsabilisation individuelle ou la prise en charge solitaire de la santé par chacun, mais des groupes « alternatifs » de prise en charge des « problèmes de santé ». En effet, le groupe d'auto-santé est « une association volontaire qui vise à donner à ses membres une prise en charge progressive de leur santé en offrant soit des services thérapeutiques, soit des structures de support et d'entraide, et qui entend également assurer son autonomie de fonctionnement autant dans le choix de ses programmes d'intervention que dans l'aménagement de ses ressources » (p. 16). Mais on chercherait en vain une définition de l'auto-santé ou de l'auto-santé des individus. Les auteurs écrivent, sans sourciller : « L'objectif principal [...] est d'en arriver à ce que l'individu prenne sa santé en charge [...] autrement dit l'individu est pris en charge par un ensemble de personnes qui, dans bien des cas, se définissent comme un collectif. Ces gens se retrouvent autour de conceptions semblables de la santé et de moyens d'interventions identiques. » (P. 20.) Mais on en arrive à voir que, même dans ces groupes, les producteurs de services sont généralement des professionnels — même s'ils sont marginaux — et il persiste en général une distinction de fait entre les consommateurs de services et les « intervenants » (en général des professionnels de la santé : infirmières, pharmaciennes, médecins, travailleurs sociaux...). Cette reproduction éventuelle des modèles professionnels des cliniques officielles n'échappe pas aux auteurs (p. 24). Néanmoins, ils décident de